



République Française

Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2021/OCT/135	OBJET : <u>ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE DE LA VILLE DE NANGIS</u>
<u>Date du conseil municipal</u> 22/10/2021	
<u>Date de la convocation</u> 15/10/2021	
<u>Date de l'affichage</u> 15/10/2021	

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 15 octobre 2021.

Étaient présents :

Nolwenn **LE BOUTER**, Alban **LANSSELLE**, Philippe **DUCQ**, Stéphanie **SCHUT**, Serge **HAMELIN**, Edith **LION**, Dany **FAROY**, Chantal **REGNAULT-GALLOIS**, Angélique **RAPPAILLES**, Armand **DE MAIGRET**, Jules-Armand **NOUGA NOUGA**, Fabrice **HOULIER**, Nathalie **PIEUSSESGUES**, Luis-José **TENTE MARQUES**, Valérie **JACKY**, Frédéric **BRUNOT**, Mahmut **GÜNER**, Michel **BILLOUT**, Mohammed **KHERBACH**, Guy-Bertrand **TCHIKAYA**, Nathalie **COSSERON**, Clotilde **LAGOUTTE**.

Étaient absents :

- Sylvie **POIRIER** représentée par Alban **LANSSELLE**
- Nimca **CIGE** représentée par Edith **LION**
- Cédric **CONTENT** représenté par Stéphanie **SCHUT**
- Suzanna **MARTINET** représentée par Philippe **DUCQ**
- Anne-Laure **DE BELLEVILLE** représentée par Nolwenn **LE BOUTER**
- Sylvie **GALLOCHER** représentée par Clotilde **LAGOUTTE**
- Aymeric **DUROX**

Monsieur Alban LANSSELLE est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20211026-2021-OCT-135-DE
Date de télétransmission : 26/10/2021
Date de réception préfecture : 26/10/2021

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-7-2,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020/JUIL/044, en date du 3 juillet 2020, portant création et détermination du nombre de postes d'Adjoints au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020/JUIL/045, en date du 3 juillet 2020, portant sur l'élection des Adjoints au Maire de la Ville de Nangis,

CONSIDERANT que Madame OUSSET a adressé à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne sa démission aux fonctions d'Adjoint au Maire et de Conseillère Municipale,

CONSIDERANT que Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne a accepté ladite démission,

CONSIDERANT qu'il convient que le Conseil Municipal élise un nouvel Adjoint au Maire,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nouvel adjoint doit être choisi parmi les membres du Conseil Municipal de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder,

Madame le Maire sollicite deux volontaires comme assesseurs : Madame Clotilde LAGOUTTE et Monsieur Jules NOUGA NOUGA acceptent de constituer le bureau,

Madame le Maire fait un appel à candidature à la fonction d'adjoints au Maire de la commune de Nangis,

Mme Angélique RAPPAILLES propose sa candidature au poste d'Adjoint au Maire,
Mme Clotilde LAGOUTTE propose sa candidature au poste d'Adjoint au Maire,

Madame le Maire enregistre les candidatures et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Madame le Maire proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité requise : 15

Ont obtenu :

- Madame Angélique RAPPAILLES : 22 voix
- Madame Clotilde LAGOUTTE : 6 voix

ARTICLE UNIQUE :

Madame Angélique RAPPAILLES ayant obtenu la majorité absolue des voix, Madame le Maire proclame le candidat élu Adjoint au maire et est immédiatement installé dans leurs fonctions.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20211026-2021-OCT-135-DE
Date de télétransmission : 26/10/2021
Date de réception préfecture : 26/10/2021

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 22 octobre 2021

Le Maire,



Nolwenn LE BOUTER

Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission
en Sous-Préfecture le 25/10/21
Et de la transmission ou notification
et publication le 25/10/21

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER

